

L'an deux mille onze, le vingt six avril à dix huit heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du dix neuf avril deux mille onze, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 43
Membres titulaires présents ou représentés : 32
Pouvoirs : 8
Quorum atteint
Nombre de suffrages exprimés : 39

Présents(es)

Annie AGIER,
Paul ARNOUX,
André AUBERIC,
Marcel BAGARD,
Christian BARTHEYE,
Sébastien BERNARD suppléant,
Marc BONNARD,
Marie BOUCHEZ,
Jean-Pierre BUIX,
Marie-Claire CARTAGENA,
Gérard COUPON,

Pierre DALSTEIN suppléant,
Claude DAUMAS suppléant,
Jacques ESTEVE suppléant,
Michèle EYBALIN,
André FELIX suppléant,
Michel GREGOIRE,
Anne-Marie HAUTANT,
Bernard ILLY,
Norbert KIEFFER,
Bruno LAGIER,
Valery LIOTAUD,

Jean-Jacques MONPEYSSEN,
Christine NIVOU,
Hervé RASCLARD,
Francis RIEU suppléant,
Jacques RODARI,
Jean-François SIAUD,
Michel TACHE,
Gérard TENOUX,
Eliane TERRAS suppléante

Pouvoirs

Jean-Marie BERTRAND à Hervé RASCLARD, Thierry DAYRE à Jean-Jacques MONPEYSSEN, Pierre ETIENNE à Sébastien BERNARD, Marie-Christine GIT à Norbert KIEFFER, Corinne MOREL-DARLEUX à Michèle EYBALIN, Patricia MORHET-RICHAUD à Bruno LAGIER, Albert MOULLET à Gérard TENOUX, Jean-Louis REY à Claude DAUMAS.

Excusés(es)

Patricia BRUNEL-MAILLET suppléante, Olivier CADIER, Daniel CHARRASSE suppléant, Pierre COMBES, Anne-Marie GROS, Jean-Louis PELLOUX suppléant, Michel TRON suppléant.

Objet : Action 1 Aster bois

Dans le cadre du programme Aster Bois validé par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur le 23 octobre 2008, une action spécifique a été identifiée sur les enjeux énergétiques et le changement climatique sur le territoire des Baronnies Provençales.

Par délibération n° 50-2010 du 12 octobre 2010, les membres du Bureau autorisaient le Président à développer des partenariats et à signer des conventions permettant de créer un outil collaboratif entre les acteurs de la filière bois-énergie locale et mettre en place une étude des potentialités de chaufferies automatiques au bois.

Suite à divers échanges et travaux avec les partenaires du Syndicat Mixte des Baronnies Provençales, il est apparu que ces projets n'étaient plus pertinents dans la configuration actuelle.

Aussi, deux actions ont été identifiées qui permettront de préfigurer les futures démarches du Syndicat Mixte :

- La réalisation d'audits énergétiques sur les bâtiments communaux des communes drômoises en partenariat avec Energie SDED (Syndicat d'Energie de la Drôme) qui permettront aux collectivités de maîtriser leurs consommations et de diminuer leurs factures énergétiques liées au bâti.
- L'étude de la production et de la consommation d'énergie du territoire ainsi que des rejets de gaz à effets de serre. Ce premier bilan permettra de dresser un état de référence à partir de données régionales et d'identifier des domaines prioritaires pour des actions futures sur l'énergie.

Le Président propose donc de développer des partenariats et de faire appel à un prestataire pour réaliser le bilan énergétique du territoire.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical :

Approuve la proposition du Président, et l'autorise à signer tout acte relatif à cette action.

Délègue au Bureau tout pouvoir relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD